

20/12/2023

**Conseil  
Communautaire  
LES POINTS  
ESSENTIELS**

**Le Conseil communautaire de Pays de Gex agglo s'est réuni ce mercredi 20 décembre à 19h. 32 points à l'ordre du jour ont été débattus pour poursuivre l'action de l'Agglomération au service des Gessiens.**

**Renouvellement partiel du Conseil local de développement du Pays de Gex**

Dans le cadre de la procédure de renouvellement partiel en cours du Conseil Local de Développement (CoDev), pour laquelle 34 candidatures ont été enregistrées, les élus ont nommé, pour 4 ans à compter du 4 janvier 2023, de nouveaux membres avec un objectif de parité et de représentativité du territoire et de sa population, tout en tenant compte des profils déjà actifs au sein du Conseil ainsi que des candidatures reçues. 22 membres ont ainsi été nommés :

- Madame THUREL Aurélie
- Madame BEAUD Katia
- Madame STEVENSON Kate
- Madame PONCET Honorine
- Monsieur VETOIS Jean-François
- Madame CANESSE Auriane
- Madame BAUDRY Ines
- Monsieur PETITPONT Nicolas
- Madame ROBERT OKSEN Stéphanie
- Monsieur LELAIZANT Yvan
- Monsieur HARY Jean-Marcel
- Monsieur TATOUD Roger
- Monsieur BEAUDET François
- Monsieur DARMEY Patrick
- Monsieur PAGES Etienne
- Monsieur DELPLANQUE Manuel
- Monsieur TREMOLIERE Jean
- Monsieur FUGAZZA Marco
- Monsieur MAYAUD Alain
- Monsieur COGNET Olivier
- Monsieur LAURENT Arthur
- Monsieur PRUD'HOMME Thierry

Monsieur le président rappelle que la parité est soumise au nombre de candidatures féminines reçues. De plus, les membres de la commission de sélection ont fait le choix de privilégier la qualité des candidatures et les motivations des candidats tout en respectant une recherche de représentativité, de fait, soumise aux profils des candidats.

**Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex au sein du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de l'Ain mandat 2024 – 2026**

L'Agglo s'engage pour les politiques d'autonomie des personnes âgées et handicapées afin de les accompagner au mieux et de leur rendre les infrastructures et services du territoire accessibles dans un objectif d'inclusion de tous dans la vie du Pays de Gex.

Le mandat des membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), d'une durée de trois ans, étant arrivé à échéance, les élus ont ainsi désignés Isabelle Passuello, vice-présidente en charge de des solidarités, de la santé, de la petite enfance et des ressources humaines et de la mutualisation, comme représentante titulaire et Daniel Raphoz, vice-président en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, du logement et des gens du voyage comme représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex au sein du CDCA.

**Convention pluriannuelle de fonds d'innovation petite enfance (FIPE) 2023-2025 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté d'agglomération du Pays de Gex**

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex agit pour la petite enfance et développe des structures variées adaptées pour répondre aux besoins des parents et des petits du territoire.

Les élus ont ainsi approuvé les termes de la convention pluriannuelle relative au fonds d'innovation petite enfance 2023- 2025 entre la CAF et la Communauté d'agglomération du Pays de Gex qui permet de soutenir des projets innovants et inspirants, renouvelant le cadre d'intervention des modes d'accueil et des autorités qui les soutiennent, afin de construire avec les professionnels des territoires les solutions de demain pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille.

**Des premiers investissements pour 2024**

Les élus ont voté, pour le budget général mais aussi pour les budgets annexes, l'autorisation d'engager des premiers investissements à hauteur de 25% des sommes prévues pour 2024 afin de ne pas ralentir l'avancée des projets de l'Agglomération avant le vote du Budget 2024 prévu en février.

Les projets qui pourront voir une partie des investissements engagés concernent des sujets couvrant l'ensemble des compétences intercommunales : la petite enfance, pour la poursuite du plan de

développement de solutions de garde, le développement touristique dans les Monts Jura, les dossiers environnementaux et de gestion des eaux pluviales ou encore l'avancée du projet de prolongement du Tram des Nations.

La finalisation de la construction du pôle de l'entrepreneuriat, l'amélioration des Zones d'Activités, la poursuite du plan déchèteries ou encore le déploiement des points d'apport volontaires lorsque cela est prévu sont également concernés.

### **Nouveau schéma de déploiement des déchèteries intercommunales**

Après une première phase d'étude du tri des déchets et pour mieux répondre aux besoins des Gessiens, à la complexité du territoire mais aussi à la préservation de l'environnement, Pays de Gex agglo élabore un nouveau schéma de déploiement des déchetteries.

Les élus ont ainsi approuvé le maintien de la déchetterie de Versonnex qui prévoit un redimensionnement qui sera l'occasion de mieux traiter l'accès au site et de prévoir des aménagements pour limiter les déchets délaissés aux alentours du site. D'importants aménagements seront prévus sur le site pour supprimer les nuisances de voisinage et rendre l'infrastructure adaptée aux politiques actuelles en matière d'accessibilité et de sécurité du site et de ses abords. En lien avec la Communes, la suppression de toute maturation de végétaux sur le lieu est à l'étude notamment. Le nouveau réseau des déchèteries intercommunales constituées des sites de Péron, pour laquelle est prévue une extension, Saint Genis Pouilly, Ornex, Versonnex et Divonne-les-Bains a également été approuvé.

### **Élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales accompagné d'une étude hydraulique du ruissellement attribution des marchés**

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex, sensible aux enjeux environnementaux et climatiques, a décidé d'organiser une étude afin, d'une part d'organiser et planifier la prévention et la gestion des inondations pour les pluies fréquentes (compétence eaux pluviales) et exceptionnelles (compétence GeMAPI) et, d'autre part, de disposer d'un réseau catégorisé en classe A à l'horizon 2026, qui permet une plus grande fiabilité et connaissance des réseaux.

L'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales, assortie d'une étude du ruissellement de versants s'inscrit dans la programmation

du Programme d'Études Préalable au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « Pays de Gex-Léman ». À ce titre, il bénéficie d'un financement à 50% du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Au vu du rapport d'analyse des offres, les élus ont approuvé les choix des membres de la commission.

Un nombre important de secteurs pourront donc être mis à l'étude pour garantir une meilleure gestion à l'avenir.

**Adhésion de la commune de Mijoux au service mutualisé d'application du droit des sols (ADS) - Convention de partenariat**

Les élus ont approuvé le principe de l'adhésion de la commune de Mijoux au service mutualisé d'application de droit des sols à compter du 1er janvier 2024 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024. Cette adhésion montre la pertinence de la mutualisation humaine et financière pour l'étude des dossiers d'urbanisme.

Ce sont donc désormais 23 communes adhérentes qui mutualisent leurs moyens financiers et humains pour les importants besoins d'études des demandes d'urbanisme.